



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE  
PREFECTURE DE LA GUYANE

Arrêté n° 323/DEAL/2013) du 7 MAR 2013  
ARRETE n° 28 du - 7 MAR 2013

portant délégation de signature administrative et financière

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu les codes des marchés publics, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, du patrimoine, de la route et de la voirie routière, des transports, du domaine public fluvial et de la navigation intérieure de la propriété des personnes publiques, de l'environnement, minier et des transports ;
- Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique;
- Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française ;
- Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'état, les départements et les communes ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements ;
- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 65-712 du 16 août 1965 relatif à l'exercice des pouvoirs des préfets en matière de marchés relevant de la compétence des chefs de services extérieurs des administrations civiles de l'État ;
- Vu le décret du 6 mars 1986 complété par le décret n° 90-302 du 4 avril 1990 du Ministère chargé de l'urbanisme, du logement et des transports portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant de ce ministère ;
- Vu le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, dans les services du Ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de madame LAUBIES-ROQUES Anne, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Guyane ;
- Vu le décret n°2010-146 du 16/2/2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les Régions et les Départements;
- Vu le décret du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer ;

Vu le décret du 29 avril 2011 portant nomination de M. Denis LABBE, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté du ministre de l'urbanisme et du logement du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre des transports du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de la mer du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports du 27 janvier 1987 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2013 nommant monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté N° 196/SG/2013 du 19 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

## ARRETE

### Section 1

#### AU TITRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU SERVICE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de monsieur Gilles MORVAN, directeur adjoint, les délégations de signature qui sont conférées à monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par monsieur Joël DURANTON, directeur adjoint.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Denis GIROU, directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et de monsieur Joël DURANTON, directeur adjoint, les délégations de signature qui sont conférées à monsieur Denis GIROU par l'arrêté susvisé de délégation de signature sont exercées par monsieur Gilles MORVAN, directeur adjoint.

**Article 3 :** Monsieur Gilles MORVAN, directeur adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tous actes pour les matières visées aux paragraphes A1 et B à D de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe «Missions Opérationnelles » de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane.

**Article 4 :** Monsieur Joël DURANTON, directeur adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tous actes pour les matières visées aux paragraphes A1 et E à G de l'arrêté susvisé de délégation de signature dans les limites des attributions de l'axe «Environnement » de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane.

**Article 5 :** Madame Laure VERNEYRE, chef du service pilotage et stratégie du développement durable, Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du service reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs

au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service pilotage et stratégie du développement durable.

**Article 6** : Monsieur Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, Madame Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

Monsieur Matthieu VILLETARD, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages reçoit délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et F de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de son entité au sein du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages.

**Article 7** : Monsieur Christophe MASCITTI, chef du service Planification, Connaissance et Évaluation, monsieur Philippe COASNE, adjoint au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Évaluation.

**Article 8** : Monsieur Jean-Pierre BESNARD, chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets, Monsieur Guy FAUCHER reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) E et G (hors avis émis au titre de l'autorité environnementale et décision rendue dans le cadre de l'examen dit au cas par cas) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Risques, Énergie, Mines et Déchets ;

Madame Emilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels ; Monsieur Sébastien GUIGNANT, responsable de l'unité risques chroniques et déchets ; Monsieur Jean-Luc JOSEPH, responsable de l'unité risques naturels et énergie ; Monsieur Alex GUEZ responsable de l'unité mines et carrières reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et E de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Risques, Énergie, Mines et Déchets ;

Madame Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation reçoit délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et G (hors avis émis au titre de l'autorité environnementale et décision rendue dans le cadre de l'examen dit au cas par cas) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Risques, Énergie, Mines et Déchets.

**Article 9** : Monsieur Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières, monsieur Christophe TROLLE, adjoint au chef de service reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Madame Sophie VESSIERRE, responsable de l'unité Ingénierie routière, monsieur Frédéric THEVENON, adjoint au responsable de l'unité ingénierie routière, monsieur Kevin LE MOUËL responsable de l'unité maîtrise d'ouvrage, monsieur Samuel COLLON, responsable du district, monsieur Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district ; madame Gabrielle PLATOF, coordinatrice des CEI, monsieur Karim BEN AMER, responsable de l'unité ouvrage d'art, monsieur Jacky HABERT, responsable de l'unité transport ; monsieur Didier ROSTAING, responsable la mission sécurité routière, monsieur Didier RENOIR, responsable de l'unité éducation routière, monsieur Valéry VALIDE, chef du parc routier, monsieur Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier ; monsieur Marc BODIN responsable section exploitation du parc routier reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et B de l'arrêté susvisé de

délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

Monsieur Thierry GAQUIERE, responsable CEI de SAINT-LAURENT-DU-MARONI ; monsieur Francis LEONARD, responsable CEI d'IRACOUBO ; monsieur Dominique BRUNO, responsable CEI de KOUROU ; monsieur Gérard GODIN, responsable CEI CAYENNE ; monsieur Patrick BHIKHOO, responsable CEI de SAINT-GEORGES reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et Sécurité Routières ;

**Article 10** : Monsieur Stéphane GASTARRIET, chef du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire et Portuaire reçoit délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire et Portuaire ;

Madame Emilie MORDACQUE, chef de l'unité études et grands travaux, Madame Astrid HENRY, adjointe au chef de l'unité études et grands travaux; monsieur Philippe LAUZI chef de l'unité littoral, monsieur Michel DEMAY, chef de l'unité fleuves reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et C de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire et Portuaire.

**Article 11** :Monsieur Thierry CASTELLS, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ; monsieur Serge MANGUER, adjoint au chef du service reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement ;

Madame Jeanne DA-SILVEIRA, chef de l'unité urbanisme, monsieur Alain VERDEAUX, adjoint au chef de l'unité urbanisme, madame Delphine LE REUN, chef de l'unité aménagement urbain ; monsieur Jean-Claude NOYON, chef de l'unité habitat ; monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité énergie et bâtiment ; madame Clarisse PIANTONI, chargée de mission ; monsieur Rémi SORIA, chef de la mission territoriale Ouest ; monsieur Eric GERMANY, chef de l'unité ingénierie appui territorial ; monsieur Jean-Philippe VIGOUROUX, chef de l'unité constructions publiques reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) et D de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

**Article 12** :Monsieur Nicolas SURAIS, secrétaire général, madame Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle Pilotage/Coordination, Qualité et Administration Durable, madame Audrey BARBIER, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle Missions opérationnelles reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions du secrétariat général ;

Monsieur Gérard TIERCELIN, chef de l'unité affaires financières ; madame Aline BELAIR, chef de l'unité formation recrutement, madame Fabienne MARIANNA adjointe au chef d'unité formation recrutement; madame Valérie RENE-CORAIL, chef de l'unité communication interne, WEB et appui à la communication ; monsieur Leonardo ACUNA, chef de l'unité affaires générales ; monsieur Éric MARIE, adjoint au chef de l'unité affaires générales ; madame Lydia CONSTANT, chef de l'unité du personnel, Monsieur. Jean FIRMIN chef de l'unité informatique par intérim, Mme Marie-Josephe CHARLERY, chef de l'unité gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et de compétences, Monsieur Gérard GASSE, chef de l'unité gestion budgétaire, suivi, contrôle analyse et des BOP, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes administratifs et de gestion pour les matières visées aux paragraphes A1 (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) de l'arrêté susvisé de délégation de signature ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du secrétariat général.

**Section 2**  
**AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**Article 13 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature ;

Monsieur Gilles MORVAN, directeur adjoint reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « mission opérationnelles » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

Monsieur Joël DURANTON, directeur adjoint reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses, toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans la limite des attributions de l'axe « environnement » de la DEAL, les titres de recette délivrés en application de l'article L 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive.

**Article 14:** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Madame Laure VERNEYRE, chef du service Pilotage Stratégie du Développement Durable
- Madame Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du Service Pilotage Stratégie du Développement Durable ;

reçoivent délégation permanente à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 174 (Energie et après-mines), et 217 (action 1 CGDD) et dans les limites des attributions de la Mission Pilotage Stratégie du développement durable ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe 1 au présent arrêté.

**Article 15:** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Matthieu VILLETARD, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages.

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 113 ( paysage, eau et biodiversité), 181 (Prévention des risques) et 123 (Conditions de vie Outre Mer, projet 5 intitulé « Mettre en place un plan local de biodiversité ») et dans les limites des attributions du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages ;

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe II au présent arrêté.

**Article 16 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature

- Monsieur Christophe MASCITTI, chef du service Planification, Connaissance et Evaluation,
- Monsieur Philippe COASNE, adjoint au chef du service Planification, Connaissance et Evaluation,
- Madame Annie CARPENTIER, chef de l'unité Evaluation et Education Environnementales,
- Monsieur Sébastien LINARES, chef de l'unité Informations Géographiques et Diffusion.

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 203 (infrastructures et services de transports) et 217 (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire, action 1 CGDD et action 2 (partenariat associatif) et dans les limites des attributions du service Planification, Connaissance et Evaluation :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe III au présent arrêté.

**Article 17 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Jean Pierre BESNARD, chef du service Risques, Energie, Mines et Déchets,
- Guy FAOUCHER, adjoint au chef du service Risques, Energie, Mines et Déchets,
- Emilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels,
- Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation,
- Alex GUEZ, responsable de l'unité mines et carrières,
- Jean-Luc JOSEPH, responsable de l'unité risques naturels et énergie,
- Sébastien GUIGNANT responsable de l'unité risques chroniques-déchets

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 174 (Energie et après-mines) 181 (Prévention des risques) et 113 (paysage, eau et biodiversité) dans les limites des attributions du service risques, Energie, Mines et Déchets :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe IV au présent arrêté.

**Article 18 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,
- Christophe TROLLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routières,
- Kevin LE MOUEL, responsable UMO,
- Sophie VESSIERE, responsable UIR,
- Frédéric THEVENON, adjoint au responsable UIR,
- Samuel COLLON, responsable de district,
- Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district,
- Gabrielle PLATOF, coordonnatrice CEI,
- Thierry GAQUIERE, responsable CEI de St Laurent du Maroni,
- Francis LEONARD, responsable CEI d'Iracoubo,
- Dominique BRUNO, responsable CEI Kourou,
- Gérard GODIN, responsable CEI Cayenne,
- Patrick BHIKHOO, responsable CEI Saint Georges,
- Karim BEN AMER, responsable UOA,
- Jacky HABERT, responsable UT,
- Didier ROSTAING, responsable MSR,
- Didier RENOIR, responsable UER,
- Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Maurice VINCENT adjoint au chef du parc routier,
- Joël LAUREAT, responsable section atelier du parc routier,

- Marc BODIN, responsable section exploitation du parc routier.

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 203 (infrastructures et services de transports), 207 (Sécurité et circulation routière), et 908 (Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Equipement) et dans les limites des attributions du service Infrastructures et Sécurité Routières,

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe V au présent arrêté,

**Article 19 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Stéphane GASTARRIET, chef du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire et Portuaire,
- Philippe LAUZI, chef de l'unité Littoral,
- Emilie MORDACQUE, Chef de l'Unité Etudes Grands Travaux,
- Astrid HENRY, adjointe au Chef de l'Unité Etudes Grands Travaux,
- Michel DEMAY, chef de l'unité Fleuves,

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 181 (Prévention des risques), 123 (conditions de vie Outre-Mer), 203 (infrastructures et services de transports), et dans les limites des attributions du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire et Portuaire :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VI au présent arrêté.

**Article 20 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Thierry CASTELLS, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Serge MANGUER, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 123 (Conditions de vie Outre-Mer) et 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VII au présent arrêté.

**Article 21 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Nicolas SURAIS, secrétaire général,
- Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle « pilotage, coordination qualité et administration générale »,
- Audrey BARBIER, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle « Missions opérationnelles »,

reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et dans les limites des attributions du secrétariat général.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VIII au présent arrêté.

Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature,

- Gérard TIERCELIN, responsable de l'unité « Affaires Financières »
- Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier,

Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les programmes 217 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire, hors action 1 ; CGDD) et dans les limites des attributions du secrétariat général,

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe VIII au présent arrêté.

**Article 22 :** Reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer les propositions de subdélégations d'autorisations d'engagement, de redistribution de crédits de paiement, les propositions d'affectation et d'engagement auprès du contrôleur financier régional et toutes les pièces comptables relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes sur l'ensemble des programmes gérés par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

- Joël DURANTON, directeur adjoint,
- Gilles Morvan, directeur adjoint,
- Nicolas SURAIS, secrétaire général,
- Murietta MANOTTE, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle « pilotage coordination qualité et administration durable »
- Audrey BARBIER, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle « Missions opérationnelles»,

## Section 2

### AU TITRE DE POUVOIR ADJUDICATEUR EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

**Article 23 :** Sous réserve des dispositions limitatives de l'arrêté susvisé de délégation de signature et dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté reçoivent délégations permanentes à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur :

- Gilles MORVAN, directeur adjoint
- Joël DURANTON, directeur adjoint
- Nicolas SURAIS, secrétaire général,
- Murietta MANOTTE, secrétaire général adjoint, responsable du pôle « pilotage coordination qualité et administration durable »,
- Audrey BARBIER, secrétaire général adjoint, responsable du pôle « Missions opérationnelles»,
- Claude LE REUN, chef du service Infrastructures et Sécurité Routière
- Christophe TROLLE, adjoint au chef du service Infrastructures et Sécurité Routière,
- Kevin LE MOUËL, responsable UMO,
- Sophie VESSIERE, responsable UIR,
- Frédéric THEVENON, adjoint au responsable UIR,
- Samuel COLLON, responsable de district,
- Bertrand POIVEY, adjoint au responsable de district,
- Gabrielle PLATOF, coordonnatrice CEI,



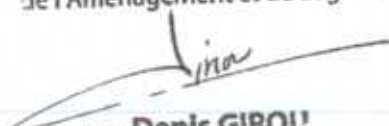
- Thierry GAQUIERE, responsable CEI St Laurent du Maroni,
- Francis LEONARD, responsable CEI d'Iracoubo,
- Dominique BRUNO, responsable CEI de Kourou,
- Gérard GODIN, responsable CEI de Cayenne,
- Patrick BHIKHOO, responsable CEI de Saint Georges,
- Karim BEN AMER, responsable UOA,
- Jacky HABERT, responsable UT,
- Didier ROSTAING, responsable MSR,
- Didier RENOIR, responsable UER,
- Valéry VALIDE, chef du parc routier,
- Maurice VINCENT, adjoint au chef de parc routier,
- Joël LAUREAT, responsable section atelier du parc routier,
- Marc BODIN, responsable section exploitation du parc routier,
- Stéphane GASTARRIET, chef du service Fluvial, Littoral, Aéroportuaire, Portuaire,
- Philippe LAUZI, chef de l'unité Littoral,
- Emilie MORDACQUE, chef de l'unité Etudes Grands Travaux,
- Marc TILLET, adjoint au chef de l'unité Littoral,
- Michel DEMAY, chef de l'unité Fleuves,
- Thierry CASTELLS, chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Serge MANGUER, adjoint au chef du service Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement,
- Laure VERNEYRE, Chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe au chef du service Pilotage, Stratégie du Développement Durable,
- Arnaud ANSELIN, Chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Myriam DEBRIS, adjoint au chef du service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages,
- Christophe MASCITTI, Chef du service Planification, Connaissance et Evaluation,
- Philippe COASNE, adjoint au chef du service Planification, Connaissance et Evaluation,
- Jean-Pierre BESNARD, Chef du service Risques, Energie, Mines et Déchets,
- Guy FAOUCHER, adjoint au chef du service risques, mines et déchets.
- Emilie ERMONT, responsable de l'unité risques accidentels,
- Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation,
- Alex GUEZ, responsable de l'unité mines et carrières,
- Jean-Luc JOSEPH, responsable de l'unité risques naturels et énergie,
- Sébastien GUIGNANT responsable de l'unité risques chroniques-déchets

### Section 3

**Article 24 :** Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

**Article 25 :** le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et le secrétaire général de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Directeur de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

  
Denis GIROU

## Annexe I à l'arrêté DEAL du

Nom et fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros
Laure VERNEYRE, Chef du service Pilotage, Stratégie du développement durable	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Mylène HO-JEAN-CHOY, adjointe à la chef du Service Pilotage, Stratégie du Développement Durable	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €

Annexe II à l'arrêté DEAL du

Nom et fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros
<b>Arnaud ANSELIN, chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages</b>	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
<b>Myriam DEBRIS, adjointe au chef du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages</b>	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
<b>Matthieu VILLETARD, chef du pôle Biodiversité, Sites et Paysages</b>	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €

## Annexe III à l'arrêté DEAL du

Nom et fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros
<b>Christophe MASCITTI, chef du service Planification, Connaissance et Evaluation</b>	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagement juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
<b>Philippe COASNE, adjoint au chef du service Planification, Connaissance et Evaluation</b>	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagement juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
<b>Annie CARPENTIER, chef de l'unité Evaluation et Education Environnementale</b>	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
<b>Sébastien LINARES, Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion</b>	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €

Nom et fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros
Jean-Pierre BESNARD, chef Risques, Energie, Mines et déchets	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Guy FAUCHER adjoint au chef du service Risques, Energie, mines et déchets	a) décisions attributives de subventions de l'Etat et engagements juridiques correspondants	25 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Jérôme MOREL, responsable de l'unité Risques accidentels par intérim	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Jocelyne BARTHELEMY, responsable de l'unité procédures et réglementation	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Alex GUEZ, responsable de l'unité Mines et Carrières	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Jean-Luc JOSEPH, responsable de l'unité Risques Naturels et Energie	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €
Sébastien GUIGNANT, responsable de l'unité Risque chroniques déchets	engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande	4 000,00 €

Engagements juridiques matérialisés notamment par des bons ou lettres de commandes

Nom et fonction	Montant maximal engagement juridique par acte	Montant maximal cumulé annuel en euros
Claude LE REUN, chef du service ISR	Travaux 210 000 €	
	Fournitures et services 135 000 €	
Christophe TROLLE, adjoint au chef du service ISR	Travaux 210 000 €	500 000,00 €
	Fournitures et services 135 000 €	
Kevin LE MOUËL, responsable UMO	10 000,00 €	80 000,00 €
Sophie VESSIERE, responsable UIR	50 000,00 €	200 000,00 €
Frédéric THEVENON, adjoint au responsable UIR	10 000,00 €	40 000,00 €
Samuel COLLON, responsable district	50 000,00 €	200 000,00 €
Bertrand POIVEY, adjoint au responsable district	10 000,00 €	40 000,00 €
Gabrielle PLATOF, coordinatrice CEI	10 000,00 €	40 000,00 €
Thierry GAQUIERE, responsable CEI St Laurent du Maroni	7 500,00 €	80 000,00 €
Francis LEONARD, responsable CEI Iracoubo	7 500,00 €	80 000,00 €
Dominique BRUNO, responsable CEI Kourou	7 500,00 €	80 000,00 €
Gérard GODIN, responsable CEI de Cayenne	7 500,00 €	80 000,00 €
Patrick BHIKHOO, responsable CEI de St Georges	7 500,00 €	80 000,00 €
Karim BEN AMER, responsable UOA	10 000,00 €	80 000,00 €
Didier ROSTAING, responsable MSR	4 000,00 €	10 000,00 €
Didier RENOIR, responsable UER	4 000,00 €	10 000,00 €
Valéry VALIDE, chef du Parc Routier	20 000,00 €	80 000,00 €
Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier	20 000,00 €	80 000,00 €
Joël LAUREAT, parc routier, section atelier	4 000,00 €	10 000,00 €
Marc BODIN, parc routier, section exploitation	4 000,00 €	10 000,00 €
Jacky HABERT, responsable UT	4 000,00 €	10 000,00 €

Annexe VI à l'arrêté DEAL du

Engagements juridiques matérialisés notamment par des bons ou lettres de commande

Nom et fonction	Montant maximal engagement juridique par acte	Montant maximal cumulatif annuel en €
Stéphane GASTARRIET, chef du service FLAP	Travaux 210 000 €	
	Fournitures et services 135 000 €	
Emilie MORDACQUE, chef de l'unité Etudes et grands travaux	4 000,00 €	5 000,00 €
Astrid HENRY, adjointe au chef de l'unité Etudes et grands travaux	4 000,00 €	5 000,00 €
Philippe LAUZI, chef unité Littoral	4 000,00 €	5 000,00 €
Michel DEMAY, chef de l'unité Fleuve	10 000,00 €	40 000,00 €

Nom et fonction	Montant maximal engagement juridique par acte	Montant maximal par acte en €
Thierry CASTELLS, chef du service AUCL	a) arrêtés et conventions d'attribution de subvention pour les opérations inférieures à 1 500 000 €	1 500 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettre de commande	4 000,00 €
Serge MANGUER, adjoint au chef du service AUCL	arrêtés et conventions d'attribution de subvention pour les opérations inférieures à 1 500 000 €	1 500 000,00 €
	b) décisions attributives de marchés de l'Etat et engagements juridiques correspondants	40 000,00 €
	c) engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettre de commande	4 000,00 €



Annexe IX à l'arrêté DEAL du

**Engagements juridiques matérialisés notamment par des bons ou lettres de commande**

Nom et fonction	Montant maximal engagement juridique par acte	Montant maximal cumulatif annuel en €	BOP et action (s) pour lequel porte la délégation
Nicolas SURAIS, Secrétaire général	210 000,00 €		BOP 113, 123, 135, 174, 181, 203, 205, 207, 217, 309, 722
Muriel MANOTTE, secrétaire général adjointe	50 000,00 €	100 000,00 €	BOP 113, 123, 135, 174, 181, 203, 205, 207, 217, 309, 722
Audrey BARBIER, secrétaire général adjointe	50 000,00 €	400 000,00 €	BOP 113, 123, 135, 174, 181, 203, 205, 207, 217, 309, 722
Gérard TIERCELIN, chef de l'unité Affaires Financières	50 000,00 €	200 000,00 €	BOP 217
Valéry VALIDE, Chef du parc routier	500,00 €	5 000,00 €	BOP 217 entretien des véhicules et carburants
Maurice VINCENT, adjoint au chef du parc routier	500,00 €	5 000,00 €	BOP 217 entretien des véhicules et carburants